

PROTECTION SOCIALE



DANS CE NUMÉRO

EDITO

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

QUESTIONS RETRAITE

FLASH INFO

EDITO

par Gérard Bourlet



Vous y pensez de plus en plus, vous êtes à un an de la retraite, mais avant de partir passer un repos bien mérité en bord de mer ou en montagne, il faut la demander cette retraite. Vous trouverez un guide qui vous aidera dans vos démarches.

Intelligence Artificielle au travail : attention aux mirages !

Il ne se passe plus une semaine, ni même une journée sans que les actualités ne fourmillent de dizaines d'anecdotes, d'articles ou d'annonces plus ou moins sérieuses sur l'intelligence artificielle. Au milieu, difficile de s'y retrouver surtout lorsqu'il s'agit de parler de l'IA au travail.

L'intelligence artificielle n'existe pas

Commençons par replacer le débat dans son contexte pour pouvoir agir à bon escient. Le recours au vocabulaire de l'intelligence pour parler de programmes informatiques a installé dans l'imaginaire collectif le développement d'une puissance qui nous dépasserait en jouant avec nos meilleurs fantasmes de science-fiction. En l'espèce, si des logiciels intelligents sont bien l'objectif initial de ses créateurs, nous sommes encore loin de robots conscients d'eux-mêmes. Les performances sont extraordinaires, les puissances de calculs incroyables. Mais il faut pour autant éviter tout culte à ce sujet.

Il est essentiel de démystifier le terme pour le remettre à sa place. L'IA est un outil, ce sont l'usage et l'intention de son concepteur puis de son utilisateur qui comptent. Si les ordinateurs nous dépassent en puissance de calcul – et ils n'ont pas à pas attendu l'IA pour ça – il est ici question de l'automatisation du travail intellectuel et manuel via des capacités à collecter massivement des informations pour « apprendre » comment les analyser afin de « renseigner » des bases de données.

QUESTIONS RETRAITE

UN AN AVANT LA RETRAITE : LES DEMARCHES

Vous avez cotisé pour partir en retraite : voici la marche à suivre :

1. Contrôler son relevé de carrière : étape indispensable

- Scrutez chaque ligne pour repérer d'éventuels oublis de trimestres, de salaires, de périodes de maladie, de chômage ...
- Si des erreurs ont été signalées à votre caisse vérifiez qu'elles ont été corrigées.
- Ce contrôle minutieux vous aidera à vérifier que vous remplissez les conditions requises (âge légal, nombres de trimestres minimal...)

2. Estimer le montant de votre pension

- Faites vos comptes avant de demander votre retraite. Pour évaluer le montant de votre future pension, vous pouvez utiliser les simulateurs en ligne gratuits sur lassuranceretraite.fr ou info-retraite.fr.

3. Vérifiez son droit au départ anticipé

- Si vous avez travaillé jeune, vous comptez partir tôt grâce à la retraite anticipée. Neuf mois avant la date de votre départ, demandez une « attestation de départ anticipé » à votre caisse. Le document confirme officiellement votre droit à partir tôt (si les conditions sont remplies vous pouvez l'obtenir en ligne). Mieux vaut l'avoir en main avant de prévenir notre employeur.
- Des 62 ans , il est possible de demander une retraite au titre de l'inaptitude au travail pour raison de santé. Votre pension sera calculée au taux plein même si vous n'avez pas tous vos trimestres.

- Vous devez, impérativement, obtenir la reconnaissance de cette inaptitude auprès du médecin conseil de la Sécurité sociale dans les cinq mois précédant votre départ. Sans ce feu vert, le dossier retraite sera bloqué.

4. Prévenir son employeur

- La durée du préavis à respecter avant un départ à la retraite varie selon la convention collective dont vous dépendez.
- Informez votre employeur par écrit, de la date à laquelle vous souhaitez quitter votre emploi pour liquider vos retraites.

5. Demander sa retraite

- Cinq mois avant votre départ, faire la demande auprès des caisses de retraite. Le plus simple est d'utiliser la « demande unique » sur le site info-retraite.fr, toutes les caisses auxquelles vous avez été affilié sont prévues.
- Une fois votre demande traitée, un accusé de réception vous confirme l'enregistrement de votre dossier.
- Plusieurs documents sont à fournir d'emblée sur info-retraite.fr : les deux derniers avis d'imposition, la copie de l'acte de naissance, in RIB, les douze derniers bulletins de salaire. Pendant l'instruction de votre dossier, d'autres justificatifs peuvent vous être réclamés par l'Assurance retraite ou d'autres régimes de retraite.
- La demande de retraite peut aussi se faire par courrier. Mais dans ce cas, il faut s'adresser à chacune des caisses auprès desquelles vous avez cotisé.
- Si vous demandez en août à partir le 1er janvier suivant, un premier calcul est effectué. Si cette dernière fait partir des 25 meilleures, le montant définitif sera calculé au printemps suivant quand l'employeur aura rempli sa déclaration de salaires. Si nécessaire, un rattrapage vous sera versé.
- Il manque des pièces dans votre dossier, la caisse peut, dans certains cas, effectuer un versement provisoire. Une rectification sera effectuée plus tard.

6. Surveiller les délais

- Compter cinq mois pour l'instruction de votre dossier. Dans le mois précédant votre départ, vous recevrez votre « notification de retraite ». Ce document officiel indique que vous êtes désormais retraité.
- Si votre dossier est complet, le processus peut être simple, les seuls échanges avec la caisse sont parfois l'accusé de réception de la demande puis la notification de retraite.

VOUS AVEZ CHANGE D'AVIS

Vous avez fixé une date de retraite, mais tant que vous n'avez pas reçu votre notification de retraite, vous pouvez annuler la demande ou repousser la date. Il suffit d'envoyer une demande écrite à vos caisses de retraite.

FLASH INFO : 697 000 c'est le nombre de nouvelles retraites (hors réversion) attribuées en 2023 selon l'Assurance retraite. Parmi elles 16% sont accordées au titre du départ anticipé pour carrière longue / **Vous avez eu une carrière compliquée avec des périodes à l'étranger beaucoup d'employeurs, des interruptions... demandez un rendez-vous avec un conseiller de l'Assurance retraite qui vous guidera dans vos démarches** / Vous pouvez vous abonner gratuitement à « mon agenda retraite » sur lassuranceretraite.fr. Ainsi vous recevrez par mail aux dates importantes, des conseils et informations personnalisés selon votre date de naissance. On peut s'y inscrire cinq ans avant le premier jour de la retraite

